

Édition 2026

LA FRANCE RESPECTE-T-ELLE SES OBJECTIFS SUR LE CLIMAT ET L'ÉNERGIE ?



Qu'est ce que l'Observatoire Climat-Énergie?

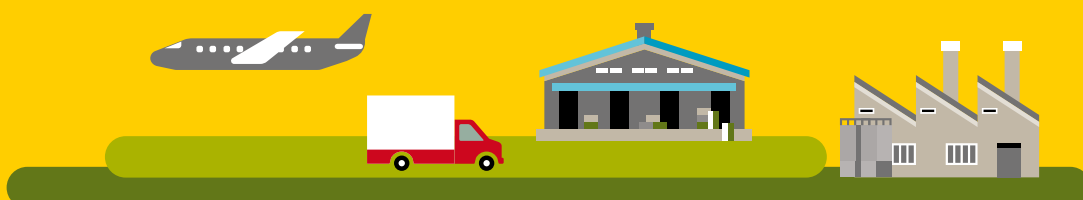
La France a révisé ses objectifs sur l'énergie et le climat avec la publication de la 3^e Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC-3) et de la 3^e Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE-3).

L'Observatoire Climat-Énergie, développé par le Réseau Action Climat, permet d'établir un état des lieux accessible et partagé sur les trajectoires climatiques et énergétiques de la France. Il s'appuie sur les indicateurs définis dans la SNBC et la PPE et les sources officielles du Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDES) du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires ainsi que du CITEPA et de RTE (Réseau de Transport d'Electricité).

L'Observatoire Climat-Énergie permet de savoir où en est la France dans l'atteinte de ses objectifs sur le climat et l'énergie, d'évaluer les tendances et d'identifier les domaines où des actions supplémentaires doivent être mises en œuvre pour que la France se mette sur la bonne trajectoire.

Pour aller plus loin, le baromètre de la planification écologique (<https://barometre.planification-ecologique.gouv.fr/>) élaboré par le Secrétariat général à la planification écologique propose des indicateurs par levier, secteur par secteur, qui permettent de donner un éclairage plus détaillé sur les éventuels écarts par rapport aux objectifs.

www.observatoire-climat-energie.fr



**réseau
action
climat** france

LES SECTEURS LES PLUS ÉMETTEURS EN FRANCE



TRANSPORTS

34,2 %*



AGRICULTURE

21,3 %*



INDUSTRIE

16,2 %*



BÂTIMENT

15,3 %*



ÉNERGIE

8,7 %*



DÉCHETS

4,3 %*

*des émissions nationales, d'après les estimations pour 2025 du CITEPA

OÙ EN EST LA FRANCE DANS LE RESPECT DE SES OBJECTIFS CLIMAT ?

L'Observatoire Climat-Énergie montre l'évolution des émissions de gaz à effet de serre nationales par rapport aux budgets carbone – des plafonds d'émissions de gaz à effet de serre – fixés dans les SNBC successives. Ces budgets carbone, révisés dans la 3^e SNBC, sont déclinés par secteurs. Les émissions de gaz à effet de serre réelles pour 2025 servent de base pour les objectifs de la 3^e SNBC, notamment la première période 2024-2028. Il n'existe donc, par construction, aucun écart entre les objectifs et les émissions. Nous comparons donc ici les rythmes annuels moyens de baisse des émissions de gaz à effet de serre de la SNBC3 entre 2025 et 2028 avec le taux de baisse entre 2024 et 2025.

ÉMISSIONS BRUTES

Pour suivre la trajectoire de la SNBC3, la France doit accélérer la réduction de ses émissions brutes (la somme de toutes les émissions des différents secteurs émetteurs, sans l'absorption par les forêts et sols). Celles-ci ont diminué de 7,7 MtCO₂e entre 2024 et 2025, alors que la trajectoire SNBC3 trace un rythme de 17 MtCO₂e/an d'ici 2028.

ACCÉLÉRATION NÉCESSAIRE

-7,7
MtCO₂e/an par rapport
à l'objectif SNBC3 de
-17 MtCO₂e/an

ÉMISSIONS NETTES

Les émissions nettes sont constituées de l'intégralité des émissions de gaz à effet de serre nationales auxquelles a été retranché le CO₂ absorbé par la forêt et les sols. La méthodologie a changé cette année pour intégrer dans les puits le carbone stocké dans le bois mort. Entre 2024 et 2025, les émissions nettes ont diminué de 7 MtCO₂e. Pour tenir le rythme de la SNBC3, il faut atteindre 12,5 MtCO₂e par an.

ACCÉLÉRATION NÉCESSAIRE

-7
MtCO₂e/an par rapport
à l'objectif SNBC3 de
-12,5 MtCO₂e/an

DÉFINITION

MtCO₂e : mégatonne d'équivalent CO₂

La tonne équivalent CO₂ est une unité pour cumuler les différents gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote...) sous un indice unique.

La SNBC-3 fixe des budgets carbone pour les émissions émises sur le territoire français, ainsi que pour l'empreinte carbone de la France qui, elle, correspond aux biens ou services consommés sur le territoire, qu'ils aient été produits en France ou importés et pour les transports internationaux.

DÉFINITION

Empreinte carbone

L'empreinte carbone de la France mesure les émissions liées à la consommation des Français, qu'elles soient réalisées en France ou liées à des biens importés. Actuellement, elle se compose à 50 % d'émissions réalisées en France et à 50 % d'émissions réalisées à l'étranger.

La SNBC-3 a fixé un objectif de baisse de l'empreinte carbone pour la première fois dans l'histoire. Elle devra être réduite de 38 % à 43 % en 2030 et de 71 % à 79 % en 2050. L'objectif venant d'être fixé, il n'y a pas encore d'écart à analyser à ce stade.





RESPECT DES OBJECTIFS PAR SECTEUR



TRANSPORTS Ce secteur a vu ses émissions baisser trop faiblement en 2025, en réduisant ses émissions de 2,4 MtCO₂e. Pour tenir les objectifs de la SNBC3, ce rythme doit tripler, à 6,5 MtCO₂e/an. La baisse est principalement portée par l'amélioration de l'efficacité énergétique et, dans une moindre mesure, le report modal. En revanche, une nouvelle hausse de la demande a en partie compensé cette baisse. Par ailleurs, les émissions du trafic aérien domestique ont augmenté de 2 % en 2025.

ACCÉLÉRATION NÉCESSAIRE

-2,4
MtCO₂e/an par rapport
à l'objectif SNBC3 de
-6,5 MtCO₂e/an



AGRICULTURE Le secteur de l'agriculture, dans ces premières évaluations, réduit ses émissions de 1MtCO₂e en 2025. Pour atteindre l'objectif SNBC3, ce rythme doit doubler à 1,9 MtCO₂e/an. Le cheptel bovin, émetteur de méthane, a poursuivi sa baisse. En revanche, la hausse de l'usage d'engrais azotés de synthèse a engendré une augmentation des émissions associées.

ACCÉLÉRATION NÉCESSAIRE

-1
MtCO₂e/an par rapport
à l'objectif SNBC3 de
-1,9 MtCO₂e/an



INDUSTRIE Le secteur de l'industrie a vu ses émissions poursuivre leur baisse en 2025, à hauteur de 3,2 MtCO₂e. Ce rythme dépasse celui tracé par la trajectoire SNBC3, de 2,8 MtCO₂e. La chimie affiche la baisse la plus importante, en lien notamment avec la fermeture d'un vapocraqueur courant 2024 sur les six présents sur le territoire national. Les émissions du secteur de la sidérurgie ont diminué principalement du fait de la baisse des consommations de combustibles minéraux solides du secteur, tandis que, pour le ciment, c'est la baisse de la production qui a engendré une réduction des émissions.

EN BONNE VOIE

-3,2
MtCO₂e par rapport
à l'objectif SNBC3 de
-2,8 MtCO₂e/an.



BÂTIMENTS Le secteur des bâtiments a connu un ralentissement très fort de la baisse de ses émissions, en réduisant ses émissions de 1,2 MtCO₂e. Pour suivre la trajectoire SNBC3, il devra tripler le rythme, à 3,7 MtCO₂e. La légère baisse des émissions de GES estimée pour 2025 résulte d'une réduction de la consommation de gaz notamment dans le résidentiel ainsi que des ventes de fioul domestique, en partie liée à une année 2025 qui a connu des périodes froides légèrement moins rigoureuses que l'année précédente. Il est nécessaire d'accélérer la rénovation performante des logements afin d'assurer le respect des objectifs nationaux.

ACCÉLÉRATION NÉCESSAIRE

-1,2
MtCO₂e/an par rapport
à l'objectif SNBC3 de
-3,7 MtCO₂e/an



FORÊTS ET SOLS Les absorptions liées à l'utilisation des terres, aux changements d'affectation des terres et à la foresterie, qui intègrent les puits carbone des forêts et des sols, ont respecté l'objectif d'absorption. Cette séquestration a été de 51,3 MtCO₂e. La SNBC3 anticipe une baisse de cette absorption annuelle de 4,5 MtCO₂e. Entre 2024 et 2025, l'absorption annuelle de la forêt a baissé de seulement 0,6 MtCO₂e. La baisse des puits carbone ces dernières années, particulièrement dans les forêts, est liée aux sécheresses (renforcées par le changement climatique) et incendies ainsi qu'aux maladies. Un changement de méthodologie appliqué cette année intègre le carbone stocké dans le bois mort. Les données de ce secteur sont plus incertaines car il est difficile d'évaluer précisément l'absorption des puits forestiers.

EN BONNE VOIE

0,6
MtCO₂e par rapport
à l'objectif SNBC3 de
4,5 MtCO₂e/an

CONCLUSION

Le rythme de baisse des émissions de gaz à effet de serre entre 2024 et 2025 est très inférieur à celui de la trajectoire SNBC-3 jusqu'à 2028. En particulier, les secteurs des transports, de l'agriculture et des bâtiments doivent accélérer fortement la baisse de leurs émissions pour respecter les nouveaux objectifs de la SNBC-3.

Il est donc nécessaire de renforcer les transformations structurelles dans tous les secteurs pour réduire davantage et durablement les émissions de gaz à effet de serre, et contribuer aux objectifs européens visant une réduction de 55 % des émissions nettes d'ici à 2030. C'est un enjeu clé pour notre souveraineté économique et pour le pouvoir d'achat encore trop dépendant des fluctuations du prix des énergies fossiles.



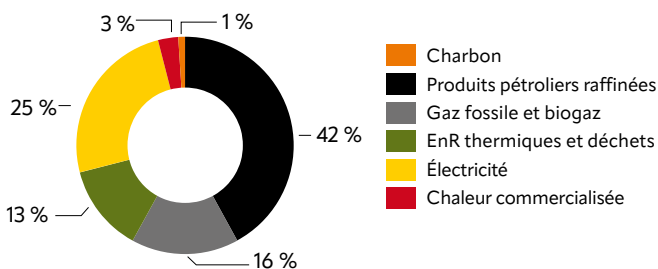
OÙ EN EST LA FRANCE DANS LE RESPECT DE SES OBJECTIFS ÉNERGIE ?

Sur le volet énergétique, l'Observatoire Climat-Énergie fait un suivi des indicateurs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), à la fois concernant la baisse de consommation énergétique ainsi qu'aux capacités de production d'énergie via les différents types d'énergies : renouvelables, nucléaire ou fossiles. La 3e PPE a opéré un revirement en supprimant l'objectif de baisse de la part du nucléaire dans le mix électrique.

QUELLES ÉNERGIES CONSOMMONS-NOUS ?

La France est encore fortement dépendante des énergies fossiles. Les produits pétroliers raffinés et le gaz fossile représentent plus de la moitié de la consommation énergétique nationale.

CONSOMMATION FINALE D'ÉNERGIE 1 609 TWh EN 2025*



*Données non corrigées des variations climatiques et calendaires. Données provisoires du Ministère de la transition écologique - Données et études statistiques, en usages énergétiques et non énergétiques.

CONCLUSION

L'année 2025 a été marquée par un nouveau ralentissement de la baisse des émissions de gaz à effet de serre avec 2,1 % seulement, loin du rythme annuel moyen prévu dans la SNBC-3. Pour atteindre un rythme de 5 à 6 % par an dès 2026, il est nécessaire d'accélérer. La consommation d'énergie ne baisse pas au rythme attendu, même si elle est au niveau des objectifs en ce qui concerne les énergies fossiles. Le développement des énergies renouvelables a par ailleurs été ralenti en 2025.

L'atteinte des nouveaux objectifs climatiques et énergétiques reste donc extrêmement fragile, et nécessite un suivi et une mise en cohérence des politiques publiques et des moyens alloués.

⚡ CONSOMMATION D'ÉNERGIE

La France n'a pas respecté ses objectifs de baisse de la consommation finale d'énergie, fixés dans la PPE, avec 60 TWh de dépassement (4,3 %). La consommation d'énergie finale en métropole corrigée des variations climatiques en 2025 a été de 1494 TWh (France métropolitaine).

**OBJECTIF
NON RESPECTÉ**

+60

TWh par rapport à la
trajectoire de la PPE
pour 2025



CONSOMMATION D'ÉNERGIES

FOSSILES

La France a respecté son objectif de consommation primaire d'énergies fossiles, en consommant 18 TWh de moins que prévu, atteignant donc les 1015 TWh en 2025 (France métropolitaine), alors que l'objectif était de 1033 TWh (métropole continentale).

**OBJECTIF
RESPECTÉ**

-18 TWh

par rapport à la
trajectoire de la PPE-3
pour 2025



DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Dans la PPE-3, la France ne se fixe plus d'objectif de part d'énergies renouvelables dans sa consommation finale d'énergie, malgré les objectifs européens auxquels elle doit contribuer. La France maintient des objectifs de développement des filières, en puissance installée.

Elle a abaissé ses objectifs pour l'éolien terrestre, et ne les respecte pas : 23,9 GW en service pour un nouvel objectif de 24,5 GW (anciennement entre 27,7 et 28,3 GW), et atteint les objectifs retardés sur l'éolien en mer : 2 GW pour un objectif de 1,6 GW (contre 3,5 à 3,9 GW dans la PPE2).

La France a aussi abaissé ses objectifs de développement du photovoltaïque, et les dépasse : 30,4 GW installés, pour un objectif de 27,5 GW (contre 26,4 à 30 GW dans la PPE2).

**OBJECTIF
MODIFIÉ**

atteinte partielle

DÉFINITION

Quelle est la différence entre des Watts et des Wattheures ?

Les Watts (W) expriment la puissance installée alors que les Wattheures (Wh) expriment la quantité d'énergie produite par une installation dans un temps défini (la puissance délivrée). Ici nous utilisons des TWh (terawattheure) pour la quantité d'énergie produite ou consommée et des GW (gigawatts) pour la puissance installée.